ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon 5000 NAMUR Agréée par la Wallonie pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label

Endroit de camp

Vu l'autorisation d'accueillir des mouvements de jeunesse délivrée par le Bourgmestre de Wellin, Monsieur Benoît Closson,

L'autorisation N°ECP060

Est délivrée à Monsieur Quentin Marchal

Domicilié Rue Basse 27, 6920 Sohier

Lui permettant D'utiliser le label « Endroit de camp de type terrain»

Pour le terrain « Charreau », situé à Holenne, 6920 Sohier.

Superficie 0.8 hectares

Capacité maximale 40 personnes

autorisée par le label

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 17/01/2034.

Le 18/01/2024

Amélie Collard

Secrétaire Générale de l'ASBL Atouts Camps